ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 2 MAI 2013
AMENDÉ LE 11 DÉCEMBRE 2018

POLITIQUE SUR L'ACQUISITION ÉCORESPONSABLE DU MUSÉE DE LA CIVILISATION

Préambule

Le gouvernement du Québec a sanctionné le 19 avril 2006 la Loi sur le développement durable qui a conduit à la réalisation d'une Stratégie gouvernementale de développement durable. Une des trois orientations prioritaires de cette dernière s'avère la « production et la consommation de façon responsable ». L'écoresponsabilité est une approche qui intègre l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement dans la gestion du patrimoine et le fonctionnement des administrations publiques. Il existe une conscientisation grandissante sur les conséquences environnementales et sociales qui peuvent découler de la consommation.

Le Musée de la civilisation mène depuis plusieurs années une stratégie en faveur du développement durable. Cet engagement s'est traduit notamment par l'adoption d'un plan d'action de développement durable 2009-2013 et par son engagement dans le projet de l'Agenda 21 de la culture en 2011. Le Musée souhaite aujourd'hui traduire son action en faveur d'une approche globale de développement durable à travers une politique interne sur l'acquisition écoresponsable.

En achetant responsable, le Musée de la civilisation assume sa propre responsabilité, influe sur ses acteurs économiques et contribue à sensibiliser les citoyens et son personnel. La politique agit comme guide d'acquisition de produits et de services nécessaires au déroulement des activités du Musée tout en étant une composante clé pour atteindre la réalisation concrète de ses objectifs d'écoresponsabilité de ses activités. Le suivi de cette politique sera assuré par le cadre de gestion environnementale adopté en mars 2009.

Pour répondre au contexte actuel, la présente politique s'inspire des principes suivants : repenser, réduire, réutiliser et recycler (4R).

- **Repenser** : remettre en question ses habitudes et ses réflexions de consommation;
- **Réduire** : diminuer sa consommation et ainsi diminuer la pression sur les ressources naturelles et sur l'environnement en général;
- **Réutiliser** : les premières questions à se poser avant de vouloir se débarrasser de tout objet sont : « celui-ci peut-il servir à autre chose, peut-on lui donner une deuxième vie ou peut-il être valorisé différemment?

- **Recycler** : lorsque le produit ne peut être réutilisé tel quel, il s'agit alors de l'envoyer dans des installations de recyclage. Il est également important de favoriser l'achat de produits fabriqués à partir de matériaux recyclés ou recyclables eux-mêmes.

Engagements

Le Musée de la civilisation s'engage à mettre en place une démarche globale et durable d'acquisition écoresponsable en :

1. Favorisant l'acquisition de produits en respectant les critères de développement durable;
2. Respectant son cadre de gestion environnementale en matière d'acquisition écoresponsable;
3. Favorisant la mise en application de facteurs de performances environnementales dans les appels d'offres lorsque les critères sont accessibles à un nombre suffisant de fournisseurs. Les déclarations environnementales et sociales des fournisseurs doivent être vérifiées;
4. Communiquant : sensibiliser, former et informer les intervenants : employés, clients, fournisseurs, partenaires et visiteurs.

Il se donne comme objectif de réaliser les actions suivantes :

1. Réduire la consommation de ressources et la production de matières résiduelles

- Analyser la nécessité et l'utilité du besoin en essayant d'éviter l'acquisition;
- Favoriser l'emprunt, la location ou le réemploi;
- Favoriser l'achat de produits durables et de qualité;
- Favoriser l'achat de produits à emballage réduit;
- Favoriser l'achat de produits recyclables et à emballage recyclable;
- Favoriser l'achat de produits biodégradables;
- Favoriser l'achat en ligne (réduction de la consommation de papier);
- Favoriser les achats qui économisent l'eau et l'énergie.

2. Réduire l'émission de gaz à effet de serre (GES)

- Favoriser l'achat des produits locaux, provinciaux ou nationaux (en ordre de priorité);

- Choisir un mode de livraison minimisant les émissions de GES (éviter le transport aérien);
- Combiner les achats venant d'un même fournisseur.

3. Réduire les substances toxiques

- Favoriser l'achat de produits d'origine biologique (achat de produits écoétiquetés);
- Favoriser l'achat de produits non toxiques ni dommageables pour la santé.

4. Favoriser des fournisseurs respectant des critères sociaux et environnementaux

- Favoriser les achats équitables;
- Favoriser les achats auprès du Centre de services partagés du gouvernement du Québec;
- Favoriser des partenaires corporatifs qui appliquent les principes du développement durable.

5. Adopter une approche éthique en matière de relation avec les fournisseurs et les clients

- Exercer un contrôle sur les coûts, la qualité des biens et services ainsi que sur les délais de livraison;
- Maintenir la centralisation des achats aux fins de profiter d'escompte de quantité, d'obtenir de meilleures conditions de transport et d'un contrôle sur les dépenses;
- Favoriser l'uniformisation des achats et de location de biens et fournitures de façon à avoir un impact environnemental minimum, à ce que tous les services bénéficient d'un même standard de qualité et à permettre une gestion efficace des stocks;
- Assurer une veille en matière d'achats écologiques.

Finalement, l'engagement du Musée est de formaliser les objectifs à atteindre en vue de sensibiliser le personnel, les partenaires et les visiteurs. Une évaluation partagée, la communication des actions et les échanges de bonnes pratiques seront également essentiels. Le Musée s'engage à respecter la législation et adopter un système qui n'alourdira pas les procédures.

Mise en œuvre

La mise en œuvre de la politique implique une transparence de l'organisation concernant les acquisitions. Les personnes responsables de tout type d'approvisionnement devront être informées afin d'appliquer la politique. De plus, celle-ci devra être facilement accessible à tous sur le site web et l'intranet du Musée de la civilisation. La politique devra également

être considérée lorsque possible dans tous les appels d'offres, les devis ainsi que les propositions d'affaires. Elle s'applique à tout achat ou location de biens matériels et de services divers.

La direction des finances et des opérations agit à titre de coordonnateur pour l'élaboration et la mise en œuvre de la présente politique en plus de suivre les actions relatives aux acquisitions écoresponsables inscrites dans le cadre de gestion environnementale. Elle est tenue d'informer la direction générale et les directeurs de chaque unité administrative des secteurs d'activités touchés.

La direction des finances et des opérations a pour mandat de :

- Coordonner les actions d'achats écoresponsables en partenariat avec les services, les clients et les fournisseurs concernés;
- Agir comme personne-ressource auprès des services, des clients et des fournisseurs concernés;
- Superviser le déploiement et le suivi des actions en matière d'acquisitions écoresponsables.

En résumé, les rôles et les responsabilités se distribuent selon le tableau suivant :

RESPONSABLES	CODIR	DFO	RA
Veiller à la mise en œuvre de la politique	R	P	P
Dresser une liste des produits ou services à privilégier		R	R
Élaborer les outils de sensibilisation et d'éducation		R	S
Appliquer la politique et le cadre de gestion environnementale		R	R
Assister l'approvisionnement quant à l'introduction de critères environnementaux dans les appels d'offres		S	R
Assurer une veille en matière d'achats écologiques		S	R

CODIR : comité de direction
DFO : direction des finances et des opérations
RA : responsable des achats

R : Responsable
S : Soutien
P : Participation